vinetur

La Chine impose des droits de douane de rétorsion sur le brandy européen

Les droits de douane de l'UE sur les véhicules électriques suscitent une réaction de la part de la Chine

mardi 8 octobre 2024



Un sommelier chinois évalue un brandy

La Chine commencera à imposer des droits de douane supplémentaires sur le brandy européen à partir du 11 octobre, en réaction à la récente décision de la Commission européenne d'imposer des droits de douane sur les importations de véhicules électriques chinois. Le ministère chinois du commerce a annoncé mardi qu'il mettrait en œuvre des mesures antidumping provisoires sur les importations de brandy en provenance de l'Union européenne. Ces mesures obligeront les importateurs à verser des dépôts de garantie aux douanes chinoises à partir de ce vendredi. Selon le communiqué du ministère, l'enquête sur le brandy européen a débuté le 5 janvier 2023 et a conclu que le produit était vendu sur le marché chinois avec des marges de dumping allant de 30,6 % à 39 %, ce qui constitue une menace importante pour l'industrie locale du brandy chinois.

Initialement, à la fin du mois d'août, les autorités chinoises avaient déclaré qu'elles n'imposeraient pas de droits provisoires, bien qu'elles aient trouvé des preuves de dumping. Toutefois, la situation a changé après que la Commission européenne a décidé d'avancer son projet d'imposer des droits de douane aux fabricants chinois de véhicules électriques, ce que Pékin considère comme une mesure de rétorsion. Les nouvelles mesures s'appliqueront à toutes les importations européennes de brandy, et concerneront principalement les produits français tels que le cognac et l'armagnac. Les importateurs de ces spiritueux devront verser des dépôts équivalents au niveau tarifaire moyen de 35 % annoncé le 29 août. Cette mesure a suscité l'inquiétude des producteurs français, en particulier ceux du secteur du cognac. Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), qui représente les producteurs français de cognac, a appelé le gouvernement français à intervenir, déclarant que l'industrie était devenue l'"otage" d'un conflit commercial plus large entre l'Union européenne et la Chine.

Les nouveaux droits de douane sont imposés à un moment où les tensions commerciales entre l'Union européenne et la Chine s'exacerbent. Le conflit s'est intensifié après que Bruxelles a lancé une enquête de neuf mois sur les véhicules électriques chinois, qui a conclu que l'industrie automobile chinoise bénéficiait d'un soutien substantiel de l'État, faussant ainsi la concurrence sur le marché européen. En réponse, la Commission européenne a proposé différents niveaux de droits de douane en fonction de l'ampleur des aides d'État accordées aux différents constructeurs : 7,4 %

pour BYD, 20 % pour Geely et jusqu'à 38,1 % pour SAIC. Les constructeurs automobiles occidentaux opérant en Chine, tels que Tesla et BMW, seraient soumis à des droits de douane de 21 %. Les droits de douane proposés ont suscité des réactions mitigées en Europe. La France a soutenu la mesure, la qualifiant de "proportionnée et calibrée", tandis que l'Allemagne a exprimé des inquiétudes quant à l'impact potentiel sur son industrie automobile.

La décision de la Chine de mettre en œuvre ces droits de douane provisoires sur le brandy européen est considérée comme une réponse directe aux mesures prises par l'UE à l'encontre des véhicules électriques chinois. Le BNIC a prévenu que ces nouveaux droits de douane pourraient avoir un impact dévastateur sur le secteur français du brandy, un exportateur majeur vers la Chine. Le BNIC exhorte les autorités françaises à protéger l'industrie, déclarant que l'escalade du conflit commercial place les producteurs français dans une position précaire pour une question qu'ils n'ont pas contribué à créer. Selon le BNIC, les droits de douane pourraient gravement nuire aux producteurs de brandy et aux régions françaises qui dépendent fortement des exportations de brandy.

Bien que les mesures actuelles soient provisoires, la Chine a indiqué qu'elle pourrait imposer des droits de douane permanents sur les spiritueux de l'UE dès que l'Union européenne aura officiellement mis en place ses propres droits de douane sur les véhicules électriques chinois. Cela pourrait se produire dès la fin du mois d'octobre. Si ces droits de douane sont appliqués, le conflit commercial entre la Chine et l'UE s'aggravera, ce qui pourrait avoir un impact non seulement sur le secteur du brandy, mais aussi sur toute une série d'autres industries des deux côtés. En l'état actuel des choses, les producteurs français, en particulier ceux du segment supérieur du cognac, doivent s'attendre à des pertes importantes sur l'un de leurs marchés les plus lucratifs.